

SCPI GMA ESSENTIALIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Société civile de placement immobilier à capital variable faisant offre au public
 Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 908 189 459 Visa AMF : visa SCPI n°21-19 du 21/12/21
 Siège social : 1, rue de la Paix - 75002 Paris
 Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif dans les conditions fixées aux articles L. 214-114 et suivants du Code monétaire et financier
 Société de gestion : Greenman Arth
 1, rue de la Paix - 75002 Paris - 887 518 173 RCS Paris
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-21000026 en date du 26/08/2021

Code CGP :

Nom du conseiller :

Le dossier doit être complet et les fonds réceptionnés pour que la souscription soit prise en compte
Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs

A retourner à :
 GREENMAN ARTH
 Services Clients
 1, rue de la Paix
 75002 PARIS

Documents à joindre obligatoirement au bulletin de souscription pour une personne physique :

- un Relevé d'Identité Bancaire (pour versement),
- la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du ou des souscripteurs ou du représentant légal,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- la fiche connaissance client (KYC)
- le/les justificatifs de provenance des fonds (le cas échéant)
- la copie de l'offre de prêt (le cas échéant),
- le formulaire Personne de plus de 80 ans (le cas échéant),
- le règlement par chèque à l'ordre de la SCPI GMA Essentialis ou par virement sur le compte de la SCPI ou autorisation de prélèvement dûment complétée
- Si le bulletin est signé par le représentant ou le mandataire du souscripteur, joindre le justificatif de ses pouvoirs et la copie recto-verso de sa pièce d'identité en cours de validité

Documents à joindre obligatoirement au bulletin de souscription pour une personne morale :

- un Relevé d'Identité Bancaire,
- la copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité, ou du passeport, du représentant légal, et bénéficiaire effectif
- le pouvoir et la copie de la pièce d'identité des personnes ayant pouvoirs et signature (si différents du représentant légal),
- le document sur le ou les bénéficiaire (s) du souscripteur et copie (s) recto/verso de leur pièce d'identité,
- un K-bis de moins de 3 mois,
- les statuts certifiés conformes par le représentant légal,
- la fiche connaissance client (KYC)
- le/les justificatifs de provenance de fonds (le cas échéant)
- le règlement par chèque à l'ordre de la SCPI GMA Essentialis ou par virement sur le compte de la SCPI ou autorisation de ou autorisation de prélèvement dûment complétée et signée

1. IDENTIFICATION DU CLIENT

1.1 SOUSCRIPTEUR Plein propriétaire Nu-propriétaire

PERSONNE PHYSIQUE: Madame Monsieur

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le : À :

Département du lieu de Naissance : Nationalité :

Profession :

Ma situation de famille :

Célibataire Divorcé(e)

Marié(e) Pacsé(e)

Veuf(ve)

Mon régime matrimonial :

Communauté réduite aux acquêts
- Communauté légale

Participation aux acquêts

Communauté universelle
(contrat)

Séparation de biens

Je suis résident fiscal :

en France en Union Européenne (hors France) Autre :

Les US persons* (cf. note d'information) ne peuvent souscrire

Personne politiquement exposée (PPE) : Oui Non

PERSONNE MORALE: Société Autres

Représentant légal de la société
(ou de la personne morale)

Dénomination Sociale : Nom :

Forme Juridique : Prénom :

N° SIREN : Qualité :

Régime Fiscal : Né(e) le :

A :

Résident fiscal :

en France en Union Européenne (hors France) Autre :

Les US persons* (cf. note d'information) ne peuvent souscrire

Un des dirigeants ou actionnaires est une Personne politiquement exposée (PPE) : Oui Non

Contact:

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Téléphone :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse principale) :

Sous réserve des dispositions réglementaires et des statuts, j'accepte que le moyen de communication privilégié soit le courrier électronique.

J'autorise la Société de Gestion à m'adresser toute documentation par courrier électronique.

J'autorise la Société de Gestion à m'adresser seulement les convocations aux assemblées générales par courrier électronique

PARAPHE

1.2 CO-SOUSCRIPTEUR Plein propriétaire Nu-propriétaire Usufruitier Tuteur

PERSONNE PHYSIQUE: Madame Monsieur

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le : À :

Département du lieu de Naissance : Nationalité :

Profession :

Ma situation de famille :

Célibataire Divorcé(e)
 Marié(e) Pacsé(e)
 Veuf(ve)

Mon régime matrimonial :

Communauté réduite aux acquêts Communauté universelle (contrat)
 - Communauté légale Séparation de biens
 Participation aux acquêts

Je suis résident fiscal :

en France en Union Européenne (hors France) Autre :

Les US persons* (cf. note d'information) ne peuvent souscrire

Personne politiquement exposée (PPE) : Oui Non

PERSONNE MORALE: Société Autres

Représentant légal de la société (ou de la personne morale)

Dénomination Sociale : Nom :

Forme Juridique : Prénom :

N° SIREN : Qualité :

Régime Fiscal : Né(e) le :

A :

Résident fiscal :

en France en Union Européenne (hors France) Autre :

Les US persons* (cf. note d'information) ne peuvent souscrire

Un des dirigeants ou actionnaires est une Personne politiquement exposée (PPE) : Oui Non

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Téléphone :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse principale) :

Sous réserve des dispositions réglementaires et des statuts, j'accepte que le moyen de communication privilégié soit le courrier électronique.

J'autorise la Société de Gestion à m'adresser toute documentation par courrier électronique.

J'autorise la Société de Gestion à m'adresser seulement les convocations aux assemblées générales par courrier électronique

PARAPHE

2. SOUSCRIPTION

Nombre de parts (B) :

(en lettres)

(en chiffres)

Prix de la part (A) :

euros (€) (minimum 5 parts pour les nouveaux associés)

Pleine Propriété : Montant souscrit (A x B) : euros €

Démembrement : Valeur en pleine Propriété (A x B = C) : euros €

Durée :

viagère

temporaire de : années

Nue Propriété

Clef de répartition nu-propiétaire (D) : %

Montant souscrit en nue-propiété (C x D) : €

Usufruitier

Clef de répartition usufruitier (E) : %

Montant souscrit en usufruit (C x E) : €

3. VERSEMENT LIBRE PROGRAMME

Le Versement Libre Programmé vous permet de vous constituer un patrimoine en part de GMA ESSENTIALIS à votre rythme.

	Périodicité	Nombre entier de parts par fréquence	Nombre de part total sur un an
GMA ESSENTIALIS	<input type="checkbox"/> Mensuelle (le dernier jour du mois)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Trimestrielle (le dernier jour du trimestre civil)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de parts total (en lettre)

Je valide la tacite reconduction au bout d'un an sauf avis contraire de ma part par lettre recommandée 3 mois avant la dernière échéance

Je choisis le versement libre programmé sur une durée de :

24 mois 36 mois 48 mois

Remplir et signer l'autorisation de prélèvement

PARAPHE

4. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Soucripteur / Nu-propriétaire

- Mandat de prélèvement SEPA (à signer)
Remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous
- Virement sur le compte de la SCPI GMA ESSENTIALIS
IBAN: FR76 4097 8000 8721 0794 8021 220
BIC: BSPFFRPPXXX
- Chèque à l'ordre de la SCPI GMA ESSENTIALIS
- A crédit établissement bancaire

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

- Ponctuel Récurrent

Titulaire du compte :

Compte à débiter

IBAN :

BIC :

Domiciliation bancaire :

Co-soucripteur / Usufuitier

- Mandat de prélèvement SEPA (à signer)
Remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous
- Virement sur le compte de la SCPI GMA ESSENTIALIS
IBAN: FR76 4097 8000 8721 0794 8021 220
BIC: BSPFFRPPXXX
- Chèque à l'ordre de la SCPI GMA ESSENTIALIS
- A crédit établissement bancaire

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

- Ponctuel Récurrent

Titulaire du compte :

Compte à débiter

IBAN :

BIC :

Domiciliation bancaire :

CREANCIER

SCPI GMA Essentialis

Adresse : 1, rue de la Paix – 75002 Paris – France

ICS : FR44ZZZ8848E0

Fait à :

Signature(s)

Le :

Souscripteur / Nu-propriétaire

✕

Co-Souscripteur / Usufuitier

✕

Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de ma souscription. Je m'engage à informer Greenman Arth de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans les conditions prévues par le Code monétaire et financier et la convention de compte conclue avec votre établissement bancaire, vous disposez d'un délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester un prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le remboursement de celui-ci par votre banque.

PARAPHE

5. ORIGINE DES FONDS

Les pièces justificatives d'origines des fonds doivent être obligatoirement fournies si l'une des conditions suivantes est remplie :

- Fonds en **provenance d'une tierce personne**
- Non résident fiscal** en France
- Personne Politiquement exposée**
- Sans profession**
- Investissement unitaire ou cumulé **égal ou supérieur à 50 000 €** sur une année glissante

Nature des fonds propres (pièces à fournir)

- Salaires et primes professionnelles (Relevé de comptes)
- Epargne (Relevé de comptes)
- Héritage/Donation (Document notarial)
- Vente d'actifs immobiliers (Document notarial)
- Vente d'actif(s) mobilier(s) (Avis d'opéré)
- Autres (à préciser)

6. DÉCLARATIONS

- Je (nous) déclare(ons) et reconnais(sons) : (lire impérativement les Conditions Générales de souscription de la SCPI GMA Essentialis)
- Agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte,
- que la note d'information et le DIC PRIIPS m' (nous) ont été remis sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF et en avoir pris connaissance ;
- qu'une copie du bulletin de souscription m'(nous) a été remise sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF ;
- que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « U.S. Person » (toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique ou toute entité/société organisée, enregistrée en vertu de la réglementation américaine) ou en violation de toute réglementation applicable, et ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une « U.S. Person », conformément aux conditions posées dans la note d'information disponible sur le site internet de la société de gestion. Dans le cas où je deviendrais une US Person, j'en informerais la Société de Gestion immédiatement ;
- être pleinement informé et accepter que la Société de Gestion se réserve le droit de refuser toute souscription en cas de doute sur l'origine des fonds, dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- avoir pris connaissance des risques décrits dans la note d'information ;
- des conditions d'émission des parts rappelées ci-après ;
- être informé(s) que la souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total, et de l'ensemble des pièces originales requises dans le dossier de souscription sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial ;
- avoir pris connaissance des règles relatives aux données personnelles figurant dans les Conditions Générales de souscription de la SCPI GMA Essentialis;
- être informé(s) des conditions de rémunération de la Société de Gestion ;
- être informé(s) que la Société de Gestion pourra verser une partie de la commission de souscription qu'elle aura perçue aux distributeurs au titre des prestations de services fournies aux souscripteurs des parts de la SCPI GMA Essentialis dans la durée, dans la mesure où ces prestations contribuent à l'amélioration du service rendu aux souscripteurs dans le temps ;
- être informé(s) que le montant correspondant au prix des parts souscrites doit être intégralement libéré lors de la souscription ;
- être informé(s) que les parts souscrites entreront en jouissance en ce qui concerne les droits financiers qui y sont attachés, le premier jour du sixième mois suivant le mois au cours duquel a eu lieu la souscription ;
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts ;
- que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur ;
- avoir fait, le cas échéant, appel à mes propres conseils juridiques ou fiscaux concernant l'investissement dans la SCPI GMA Essentialis, et n'avoir pas eu besoin des conseils de la Société de Gestion à cet égard.

7. SIGNATURE(S)

Nom et prénom du souscripteur :

Nom et prénom du co-souscripteur :

Fait à :

Date :

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

Souscripteur

Co-Souscripteur

Conseiller

✕

✕

✕

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SOUSCRIPTION DE LA SCPI GMA ESSENTIALIS



AVERTISSEMENT

Cet investissement présente un risque de perte en capital. Le capital que vous investissez dans la SCPI n'est pas garanti. Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme. Il est donc recommandé de conserver vos parts pendant une durée minimum de 10 ans. Avant tout investissement et réinvestissement, vous devez vérifier que ce produit est adapté à votre situation patrimoniale.

MODALITÉS DE LA SOUSCRIPTION

Prix de souscription : il est composé du nominal de 150,00 €, et d'une prime d'émission de 56,00 €, soit 206 € à verser en numéraire à libérer intégralement au jour de la souscription. La commission de souscription s'établit à 12 % TTC.

Le client est informé que la Société de Gestion peut verser une partie de la commission de gestion aux distributeurs. Le client peut recevoir sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation de la SCPI.

Minimum de souscription : 5 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 1 030 € prime d'émission incluse.

Période d'ouverture de la souscription : ouverture le 31/12/21.

Modalités du règlement : le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI GMA Essentialis au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription. Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception des fonds et d'un dossier complet de souscription incluant le présent bulletin original. Le bulletin souscription, dans le cas d'une souscription « papier », devra être adressé, dûment rempli et complété, à : Greenman Arth, 1, rue de la Paix – 75002 Paris – France.

Le souscripteur doit avoir fourni préalablement : Mandat SEPA, RIB au format IBAN sur lequel seront versés les revenus afférents aux parts souscrites, copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité dûment signé du ou des souscripteurs ou du représentant légal, justificatif de domicile, K-bis de moins de 3 mois et statuts certifiés conformes pour les personnes morales, la fiche de connaissance client dûment remplie et signée par le souscripteur.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé est limitée au montant de sa part dans le capital de la SCPI.

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉDACTION DU BULLETIN

Indivisions : établir un bulletin au nom de chaque membre de l'indivision. La nomination d'un mandataire commun est obligatoire.

Personnes morales : établir le bulletin au nom de la personne morale et faire signer l'ordre par le mandataire de la personne morale. Joindre une copie de l'extrait K-bis datant de moins de 3 mois.

Mineurs : établir le bulletin au nom du mineur, le faire signer par son (ses) représentant(s) légal (aux) dûment habilité(s).

Incapables majeurs : établir le bulletin au nom de l'incapable majeur, le faire signer par l'incapable majeur selon le cas et/ou son représentant légal dûment habilité.

Nue-propriété/usufruit : établir un bulletin au nom du ou des usufruitier(s) et un autre au nom du ou des nu(s)-propriétaire(s). Chaque bulletin est signé par chacun d'eux.

Délai de jouissance (droit à dividendes) : Les parts souscrites entreront en jouissance le 1er jour du sixième mois suivant la date de souscription.

Commercialisation : la commission de souscription est de 10 % HT (soit 12 % TTC). Le client peut recevoir sur demande des précisions sur la rémunération relative à la commercialisation du produit.

DONNÉES PERSONNELLES

Par la signature du bulletin de souscription, je déclare accepter le traitement des informations personnelles me concernant. Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires au traitement de la demande de souscription des parts de la SCPI, à la gestion des actifs et relations contractuelles ou commerciales, à la gestion des instances de la SCPI, à des fins de lutte contre la fraude ou pour satisfaire aux obligations législatives et réglementaires applicables, notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Elles sont destinées à la SCPI, à la Société de Gestion Greenman Arth, à leurs prestataires et partenaires, ainsi qu'à tous organismes Tiers Autorisés habilités par une disposition légale à en obtenir communication (autorités de contrôle ou de tutelles, organismes publics, autorités judiciaires, arbitres, médiateurs, services en charge du contrôle, tels commissaires aux comptes, auditeurs ou services en charge du contrôle interne).

Certaines informations vous concernant peuvent également être transmises aux entités du Groupe Greenman, dont

Greenman Arth tient la liste à votre disposition, sur simple demande, susceptibles d'intervenir dans la gestion de la SCPI, dans le cadre de l'exercice de leurs missions, ou encore à des fins de prospections commerciales sauf opposition de votre part.

Les données à caractère personnel (informations nominatives) pourront, le cas échéant, faire l'objet d'un transfert dans un pays de l'Union Européenne ou en dehors de l'Union Européenne, dans le cadre de procédures sécurisées destinées à assurer leur protection et dans le respect des réglementations en vigueur.

Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 (dit "RGPD"), Vous disposez, à tout moment d'un droit d'accès à vos données personnelles, de rectification, d'opposition, et de portabilité de vos données en adressant un courrier à la Société de Gestion Greenman Arth, à l'adresse suivante : 1, rue de la Paix – 75002 Paris – France ou par email : serviceclients@greenmanarth.com.

INFORMATIONS

Pour toutes informations sur l'état du registre et les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion Greenman Arth.

FACTEURS DE RISQUES

Les parts doivent être souscrites dans un but de diversification de votre patrimoine. Chaque associé doit analyser son projet d'investissement en fonction de sa propre situation personnelle (patrimoniale, fiscale...). La responsabilité de l'associé à l'égard des tiers est limitée à sa part dans le capital. S'agissant d'un investissement exclusivement dédié à l'immobilier, celui-ci doit s'envisager à long terme. La durée minimale de placement recommandée est de 10 ans.

L'investissement dans une Société Civile de Placement Immobilier est un placement qui peut présenter des risques :

- En capital : le capital investi n'étant pas garanti, cet investissement comporte un risque de perte en capital.
- De liquidité : la Société de Gestion ne garantit pas la revente de parts. La sortie n'est possible que s'il y a une contrepartie. Ce placement étant investi en immobilier, il est considéré comme peu liquide et doit être envisagé dans une optique de long terme. Les conditions de sorties sont fonction de l'évolution du marché immobilier.
- De marché et de revenu : la rentabilité de l'investissement dans une SCPI est fonction des revenus potentiels versés, approuvés par l'assemblée générale des associés. Ils sont directement liés à la conjoncture économique et immobilière et peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Elle est également fonction du montant du capital qui pourra être perçu en cas de revente des parts ou de liquidation de la SCPI.
- De crédit : en cas d'acquisition des parts de SCPI à crédit, si le rendement des parts n'est pas suffisant pour rembourser le crédit ou en cas de baisse du prix des parts lors de la revente, l'investisseur devra payer la différence.
- Lié à l'endettement : la SCPI peut avoir recours à l'endettement pour l'acquisition de certains actifs, le montant maximal autorisé par l'assemblée générale des associés devra être compatible avec les capacités de remboursement de la SCPI sur la base de ses recettes ordinaires et avec ses engagements pour les acquisitions payables à terme.
- Fiscal : le rendement potentiel de la SCPI pourra être impacté par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle investira et/ou de l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure avec eux. Les dispositions en vigueur sont susceptibles d'être modifiées quel que soit la législation du pays d'investissement.
- De taux : le rendement pourrait être impacté par d'éventuels coûts de taux de change en cas d'investissement hors de la zone euro.
- Risque de durabilité : événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la dernière notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 31/12/21.

La note d'information prévue par les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n°21-19 en date du 21/12/21.

GREENMAN ARTH – Société par Actions Simplifiées au capital de 127 207 €

Siège social : 1, rue de la paix – 75002 PARIS | SIRET : 887 518 173 00026

N° TVA intracommunautaire : FR76 887 518 173 | N° agrément AMF : GP-21000026 en date du 26/08/2021